

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT,
Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA, représenté par M. Michel CONTE
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS
M. Jean- François PEUMERY,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN



Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 18
Nombre de membres présents : 10

Objet : Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture, la pose et l'entretien des points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 avril 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 40, 57 à 59 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que l'article 77 relatif aux marchés à bons de commande ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a mis en œuvre en 2011 une procédure d'appel d'offres décomposée en 4 lots pour la fourniture de conteneurs aériens et enterrés ainsi que leur lavage et leur maintenance.

Le marché prenant fin le 11 août prochain, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité du service public.

L'estimation de ces prestations pour la durée totale du marché nécessite la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire.

La procédure se décompose en 4 lots :

- **Lot n°1** : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables ;
- **Lot n°2** : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre et des ordures ménagères et des déchets recyclables ;
- **Lot n°3** : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés et enterrés ;
- **Lot n°4** : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés.

Ces marchés seront conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur date de notification avec possibilité de dénonciation annuelle.

Les montants estimatifs, pour 4 ans, des différents lots, sont les suivants :

- **Lot n°1** : 1 492 100 € HT;
- **Lot n°2** : 289 430 € HT;
- **Lot n°3** : 396 400 € HT;
- **Lot n°4** : 299 600 € HT.

La commission d'appel d'offres choisira le titulaire de chaque lot selon les critères pondérés suivants :

Pour le lot 1 :

Critères :	Pondération
Prix au vu du DQE	40%
Critères techniques au vu des bordereaux de réponses	30%
Esthétique des conteneurs	20%
Critère environnemental au vu du bordereau de réponse	10 %

Pour le lot 2 :

Critères :	Pondération
Esthétique des conteneurs	40%
Prix au vu du DQE	30%
Critères techniques au vu des bordereaux de réponses	20%
Critère environnemental au vu du bordereau de réponse	10 %

Pour les lots 3 et 4 :

Critères :	Pondération
Prix au vu du DQE	50%
Critères techniques au vu des bordereaux de réponses	40%
Critère environnemental au vu du bordereau de réponse	10 %

DÉCIDE :

- 1) de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire décomposée en 4 lots ;
- 2) adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les marchés à venir et tous documents s'y rapportant ;
- 4) donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer les marchés négociés qui pourraient être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;
- 5) dit que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget de la communauté d'agglomération en section d'investissement pour les lots n°1 et n°2 et, en section fonctionnement pour les lots n°3 et n°4 ;

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 10 avril 2015.

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

